

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2021 du Service de l'Assainissement de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autruy-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;
- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2021 a été voté le 24 Mars 2022, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

Présentation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	35 318.25 €	Vente de l'eau assainie	59 914.80 €
Charges de personnel	8 644.89 €	Redevance modernisation	4 979.53 €
Autres charges de gestion courante	3 221.90 €	Abonnement au service	14 784.26 €
Reversement redev. modernisation	4 920.00 €	Travaux (PFAC)	3 400.00 €
Charges financières	16 717.65 €	Produits exceptionnels	0.00 €
Dotations provisions créances douteuses	204.87 €		
Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00 €		
Total dépenses réelles	69 027.56 €	Total recettes réelles	83 078.59 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	54 463.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	35 783.00 €
Total général	123 490.56 €	Total général	118 861.59 €

Fonctionnement	Dépenses	123 490.56 €
	Recettes	118 861.59 €
	Résultat de l'exercice	- 4 628.97 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 + 57 215.48 € (compte tenu du résultat antérieur reporté de 61 844.45 € diminué du déficit de l'exercice)

Présentation des dépenses et recettes de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	0.00 €	Subvention du département	0.00 €
Immobilisations en cours	0.00 €	Réserves	0.00 €
Emprunts	98 537.68 €		
Opération compte tiers	0.00 €		
		Opération compte tiers	0.00 €
Total des dépenses réelles	98 537.68 €	Total des recettes réelles	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	35 783.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	54 463.00 €
Total général	134 320.68 €	Total général	54 463.00 €

Investissement	Dépenses	134 320.68 €
	Recettes	54 463.00 €
	Résultat de l'exercice	- 79 857.68 €
	Restes à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 - 45 897.03 € compte tenu du report de l'excédent d'investissement 2020 de 33 960.65 € et du déficit de l'année

Pour conclure, le Conseil Municipal, pour le budget 2022, ne dispose que d'un excédent de fonctionnement de 11 318.45 € (contre 61 844.45 € pour le budget 2021), le solde, d'un montant de 45 897.03 €, étant affecté en réserves (recettes d'investissement, à l'article 1068) pour combler le déficit d'investissement.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 24 Mars 2022

Le Maire,

La doyenne,



Christophe GUERTON



Bernadette DORAT